



Règlement COUCPE DE BELGIQUE ELITES S/C ET U23

1. EPREUVES COMPTANT POUR LA COUCPE DE BELGIQUE

Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 2018 que lorsque son parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par un délégué technique de sa commission provinciale RPC et cela au plus tard quatre mois avant l'événement.

Pour 2018, la Commission Route a fixé le calendrier des épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 comme suit:

04 avril:	SCHELDEPRIJS-MEMORIAL STAF SEGERS SCHOTEN (ANV)
08 avril:	WIEZE-LEBBEKE (FLOR)
15 avril:	GROTE PRIJS JUWELIER WIM RUELENS BOUTERSEM (BRFL)
10 juin:	1° GP PERWEZ (BRW)
19 août:	MEMORIAL GILBERT LETËCHEUR HOTTON EREZÉE (LUX)
25 août:	G.P. GEORGES LASSAUT RUMMEN (BRFL)
16 septembre:	MEMORIAL FRANCY LENERS MOMIGNIES (HT)

Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.12 IC 2.

Contre-la-montre par équipes:

01 juillet: BORLO-GINGELOM (LB)

2. PARTICIPATION

2.1. Équipes

Au total un maximum de 25 équipes de club de maximum 7 et minimum 5 coureurs peuvent participer à une épreuve en ligne, soit maximum 175 coureurs.

Par équipes on entend: des clubs qui sont retenus pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique et des équipes wildcards cfr. à l'art. 2.3.

Au contre la montre par équipes peuvent participer au maximum 6 et au minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 4^{ième} coureur détermine le temps final de son équipe.

Les équipes (à savoir: clubs belges, équipes régionales et provinciales belges) qui désirent participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2018 doivent poser leur candidature uniquement online (via www.belgiancycling.be, rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique) **pour le 5 DECEMBRE 2017 au plus tard** – au moyen du formulaire d'inscription. **La demande doit impérativement comporter la liste des coureurs élites s/c et U23 affiliés au club en 2018, avec leur nom, prénom et code UCI, ainsi que – OBLIGATOIREMENT! leur palmarès 2017.**

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les clubs doivent en outre affilier un minimum de 10 coureurs Elites s/c ou U23 belges pour 2018.

2.2. Choix des équipes

Des candidatures obtenues dans les délais, la Commission Route fera un choix basé sur les critères suivants:

- qualité et quantité de coureurs;



Règlement COUCPE DE BELGIQUE ELITES S/C ET U23

- le cas échéant: classement dans la Lotto-Coupe de Belgique 2017 ou la Lotto-Topcompétition U25 2017.

Les équipes choisies s'engagent à participer à toutes les épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2018.

L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2017 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2018.

Le 1er janvier 2018 la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiancycling.be.

Les équipes retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c & U23 2018 » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Topcompétition U25 2018 » et n'entreront pas en ligne de compte pour le classement de cette compétition.

2.3. Wild cards

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une **wildcard** supplémentaire à des équipes de clubs belges, **des sélections régionales ou provinciales, des équipes amateurs/masters ou maximum 3 équipes de clubs étrangers**, jusqu'à ce que le maximum nombre d'équipes participantes est atteint (25).

Aucun coureur membre d'une équipe enregistrée à l'UCI ne peut participer.

Les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition U25 2018 ne peuvent pas participer aux épreuves en ligne comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2018.

Une équipe provinciale ou régionale doit être composée de coureurs d'au moins 2 clubs ayant une reconnaissance RPC qui ne participent pas à la Lotto-Coupe de Belgique, et dans laquelle un maximum de 50 % d'un même club peut faire partie de la sélection.

Les équipes qui souhaitent recevoir une wildcard pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique 2018 doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. **Au plus tard 30 jours** avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wildcard à leur épreuve.

2.4. Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2018

Les coureurs à qui un transfert (*) a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2018, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique 2018. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

2.5. Coureurs étrangers

Un club qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique 2018 peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, tenant compte du fait:

-que des coureurs de l'UE (*) qui sont membres du club () sont considérés égaux aux Belges concernant les classements de la Lotto-Coupe de Belgique.**



Règlement COUPE DE BELGIQUE ELITES S/C ET U23

-les coureurs qui ne sont pas de l'UE et qui sont membres du club (**): n'entrent pas en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, ni pour le classement général interclubs ou pour le classement individuel de Lotto-Coupe de Belgique. Ils n'entrent en ligne de compte que pour le classement individuel du jour. Si des coureurs hors de l'UE participent au contre la montre par équipes, l'équipe ne gagnera pas de points non plus pour le classement interclubs de la Lotto- Coupe de Belgique.

(*) Un coureur de l'UE est un coureur ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union Européenne.

(**) = être détenteur d'une licence au nom du club en question.

Des coureurs étrangers ne peuvent participer que s'il sont en possession d'une licence au nom d'un club belge qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c et U23.

3. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant chaque épreuve, l'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur www.belgiancycling.be, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré en dehors de la période légale des transferts et maximum 50 % de réserves.

72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes font de nouveau parvenir online via www.belgiancycling.be le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et maximum **deux** remplaçants. ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré. Seuls les coureurs figurant sur cette liste peuvent participer à l'épreuve.

Les équipes qui déclarent forfait recevront une amende de € 125,00.

4. TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

Lors de la **première épreuve** de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuses se fera comme suit:

- un premier tirage au sort pour les voitures de **toutes les équipes participant à la Lotto-Coupe de Belgique qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.**
- un deuxième tirage au sort pour les voitures **des équipes wild card qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.**
- un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.

Épreuves suivantes:

- un premier tirage au sort pour les voitures de **toutes les équipes participant à la Lotto-Coupe de Belgique qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.** Ces équipes seront placées dans l'ordre du classement général par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique. En cas d'ex-aequo on procédera à un tirage au sort entre les équipes à points égaux.
- un deuxième tirage au sort pour les voitures **des équipes wild card qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.**
- un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.



Règlement COUCPE DE BELGIQUE ELITES S/C ET U23

5. CLASSEMENTS

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Les classements par clubs est établi selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs entrant en ligne de compte, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

5.1 Classement interclubs

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final. Seules les équipes retenues (voir punt 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

5.2 Classement interclubs final

Le classement interclubs final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront en première instance classées selon le nombre de meilleures places obtenues par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves.

5.3 Classement individuel

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat dans l'ordre décroissant **et d'après le résultat scratch réel**: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot **jaune** de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévu pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

5.4 Classement individuel final

Le classement individuel final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves en ligne. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.



Règlement COUPE DE BELGIQUE ELITES S/C ET U23

5.5 Classement individuel des coureurs Espoirs (nés entre 1996 et 1999)

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat (scratch): 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot blanc de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire des coureurs Espoirs. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévu pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

5.6 Classement individuel final des coureurs Espoirs (nés entre 1996 et 1999)

Le classement individuel final des coureurs Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) des Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

6. DIFFERENDS, LITIGES OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

7. DISPOSITIONS

Un coureur transféré (*) est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

8. PRIX

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix.

Le paiement des prix du jour se fait sur place.

Barème du classement interclubs final
Barème du classement individuel final
Barème du classement individuel final des jeunes